

**DEMANDE DE CONTROLE
ANC
POUR VENTE IMMOBILIERE**

Réf. SPANC :

Cadre réservé au service

Le Demandeur,

Nom - Prénom du propriétaire :

Adresse principale :

Code Postal : Localité :

Tél :

Mail :

Mandataire représentant le propriétaire :

Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

N° de téléphone :

Mail :

Notaire chargé de la vente :

Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

N° de téléphone :

Mail :

Demande le contrôle de son installation d'assainissement non collectif et autorise le technicien à pénétrer sur la propriété ci-dessous référencée.

S'engage à rendre accessible tous les ouvrages de prétraitement (fosses septique, fosses toutes eaux ...) **de traitement** (filtres à sable verticaux drainés, tranchées, épurateur...) **et de rejet** (fossés, puits perdus, puisards...)

→ *Tous les éléments inaccessibles de la filière d'assainissement seront classés comme inexistants.*

Reconnaît avoir été informé du montant de la redevance à régler suite à la visite du technicien, soit par installation :

220 € TTC (200 HT – TVA 10% – tarification fixée par délibération n°8 du 12/12/2022 du Conseil Communautaire).

⚠ La vidange des ouvrages ne doit pas être effectuée avant le passage du contrôleur.

Toute demande de duplicata d'un rapport sera soumise à facturation.

En cas de changement de propriétaire du bien, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir une copie de l'attestation simplifiée de vente.

Le paiement est à faire uniquement à réception du Titre exécutoire émanant du Trésor Public de Redon (SGC).

LOCALISATION ANC :

Commune :

Adresse :

Service d'eau toujours en service : oui non

Section cadastrale :

Nombre de pièces principales :

Date :

Signature